



[Le texte français suit.](#)

LEARN TO TRAIN TEAM CRITERIA

Purpose

1. The purpose of these criteria is to provide a consistent, transparent, and equitable process for selecting athletes to the Skate Canada New Brunswick (SCNB) [Learn to Train](#) (L2T) Team.
2. The Learn to Train Team is for athletes in STAR 5, STAR 6, STAR 7 in Singles (Women and Men), Pre-Juvenile and Juvenile in Singles (Women and Men) and Dance and Juvenile in Pairs.

Eligibility Requirements

3. To be named on the SCNB Learn to Train team, athletes must:
 - a. Be under the age of 14 on the 1st of July preceding the skating season (i.e. for 2026-2027 season, July 1st, 2026).
 - b. Compete at the following:
 - i. Fall or Winter Invitational (out of province competitions will be considered)
 - ii. Provincial Star Championships (Provincials)

Qualification Scores

4. Points awarded under CPC will be utilized to determine qualification for the L2T.
 - a. To count, the points must be from the same category in which the skater competes at Provincials.
 - b. Points awarded between July 1 to Provincials will be utilized.
 - c. Points awarded at the Atlantic Canada Skating Championships (ACSC) will also be utilized.
5. For all categories, technical scores (TES) from eligible competitions will be used to determine the eligibility and division of those being considered for the SCNB Learn to Train Team.
6. In Dance, the Free Dance technical score will be used as the total score. For Pre-Juvenile, the Total Score will be used.
7. Note: Bonuses and Deductions will not be considered in the calculation.



8. Score requirements for each discipline are as follows:

	Women	Men	Pairs	Dance
STAR 5	9.50	8.50	N/A	N/A
STAR 6	10.30	9.20	N/A	N/A
STAR 7	9.00	8.25	N/A	N/A
Pre-Juvenile	11.25	9.75	N/A	22.00
Juvenile	12.00	10.20	9.50	12.00

Additional Criteria

9. Injury

The Athlete Development Committee will deal with cases of injury that prevent a skater from competing on a case-by-case basis. A medical certificate from a licensed physician may be required.

10. Competing Out of Province (Pairs and Dance Only)

- Athletes may receive permission to compete at another Section's Provincial Championships if it is not possible to offer the event at NB Provincials.
- Athletes must consult with and obtain approval from the Athlete Development Committee regarding competing out of province prior to the registration deadline for Provincials.
- Following the out of province competition, athletes are responsible for forwarding their detail results to executivedirector@skatenb.org

11. Transferring from Other Sections

Athletes transferring from other Sections who wish to qualify for the SCNB Learn to Train Team must qualify under the SCNB Residency Policy and be in good standing with Skate Canada and SCNB.

12. Exceptional Circumstances

SCNB reserves the right to appoint additional SCNB athletes to the team based on exceptional circumstances.

13. Team Announcement

Team members and their designated team levels will be announced at the earliest on May 1st. Athletes will remain on the team until April 30th.

Note: Linked references may be updated without notice by Skate Canada or Skate Canada New Brunswick (SCNB). These hyperlinks are only guaranteed accurate as of their specified date and are included for convenience only. SCNB will always use the newest version of these documents, or their revised equivalents published by Skate Canada or SCNB.



CRITÈRES DE L'ÉQUIPE APPRENDRE À S'ENTRAÎNER

Objectif

1. Le but de ces critères est d'établir un processus cohérent, transparent et équitable pour la sélection des athlètes au sein de l'équipe [Apprendre à s'entraîner](#) de Patinage Canada Nouveau-Brunswick (PCNB).
2. L'équipe Apprendre à s'entraîner s'adresse aux athlètes des catégories suivantes : STAR 5, STAR 6 et STAR 7 en simple (femmes et hommes), Pré-juvénile et Juvénile en simple (femmes et hommes) et en danse, ainsi que Juvénile en couple.

Critères d'admissibilité

3. Pour être nommé au sein de l'équipe Apprendre à s'entraîner de PCNB, l'athlète doit :
 - a. Être âgé de moins de 14 ans au 1er juillet précédant la saison de patinage (p. ex., pour la saison 2026-2027, au 1er juillet 2026).
 - b. Participer aux compétitions suivantes :
 - i. Compétition sur invitation d'automne ou d'hiver (les compétitions hors province seront également considérées);
 - ii. Championnats provinciaux STAR (Provinciaux).

Pointages de qualification

4. Les points attribués selon le Calcul des points cumulatifs (CPC) seront utilisés pour déterminer la qualification à l'équipe Apprendre à s'entraîner.
 - a. Pour être pris en compte, les points doivent avoir été obtenus dans la même catégorie que celle dans laquelle l'athlète participe aux Provinciaux.
 - b. Les points obtenus entre le 1er juillet et les Provinciaux seront pris en compte.
 - c. Les points obtenus lors des Championnats de patinage du Canada atlantique (CPCA) seront également pris en compte.
5. Pour toutes les catégories, les pointages des éléments techniques (TES) obtenus lors des compétitions admissibles seront utilisés pour déterminer l'admissibilité et la division des athlètes considérés pour l'équipe Apprendre à s'entraîner de PCNB.
6. En danse, le pointage technique de la danse libre sera utilisé comme pointage total. Pour la catégorie Pré-juvénile, le pointage total sera utilisé.
7. Remarque : Les bonis et les déductions ne seront pas pris en compte dans le calcul.
8. Les pointages requis pour chaque discipline sont les suivants :

	Femmes	Hommes	Couple	Danse
STAR 5	9.50	8.50	s.o.	s.o.
STAR 6	10.30	9.20	s.o.	s.o.
STAR 7	9.00	8.25	s.o.	s.o.
Pré-juvénile	11.25	9.75	s.o.	22.00
Juvénile	12.00	10.20	9.50	12.00



Critères supplémentaires

9. Blessure

Le Comité de développement des athlètes examinera au cas par cas les situations où une blessure empêche un athlète de participer à une compétition. Un certificat médical délivré par un médecin autorisé à exercer peut-être exigé.

10. Participation à une compétition hors province (couples et danse seulement)

- a. Les athlètes peuvent obtenir l'autorisation de participer aux Championnats provinciaux d'une autre section s'il n'est pas possible d'offrir leur épreuve lors des Championnats provinciaux du Nouveau-Brunswick.
- b. Les athlètes doivent consulter le Comité de développement des athlètes et obtenir son approbation pour participer à une compétition hors province avant la date limite d'inscription aux Championnats provinciaux.
- c. Après la compétition hors province, les athlètes sont responsables de faire parvenir leurs résultats détaillés à executivedirector@skatenb.org

11. Transfert d'une autre section

Les athlètes provenant d'une autre section qui souhaitent se qualifier pour l'équipe Apprendre à s'entraîner de PCNB doivent satisfaire aux exigences de la Politique de résidence de PCNB et être en règle auprès de Patinage Canada et de PCNB.

12. Circonstances exceptionnelles

PCNB se réserve le droit de nommer des athlètes supplémentaires au sein de l'équipe de PCNB en raison de circonstances exceptionnelles.

13. Annonce de l'équipe

Les membres de l'équipe ainsi que le niveau d'équipe qui leur est attribué seront annoncés au plus tôt le 1er mai. Les athlètes demeureront membres de l'équipe jusqu'au 30 avril.

Notez :

Les références dont les liens apparaissent dans le document peuvent être mis à jour sans préavis par Patinage Canada ou Patinage Canada Nouveau-Brunswick (PCNB). L'exactitude de ces hyperliens n'est pas garantie qu'à la date indiquée, et ces hyperliens ne sont inclus que pour des raisons pratiques. PCNB utilisera toujours la version la plus récente de ces documents ou leurs équivalents révisés et publiés par Patinage Canada ou PCNB.

Le texte a été rédigé en anglais et le texte français officiel est une traduction. En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, la version anglaise aura préséance.